

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE

Le 15 septembre 2025, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire
Date de convocation du Conseil municipal : 09 septembre 2025

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Pascal HAURY, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD Laurent ROUSSET, Pauline GRANGER, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Yvon VALEYRE, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

EXCUSES REPRESENTES : Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET, Sébastien DIONET par Pauline GRANGER, Maryse PARRAT par Claude VIAL, Elisabeth MOULIN par Bernard BOURGIE, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Maria BONNAVAND par Michel BEAL, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE

Nombre de conseillers :	En Exercice : 29	Présents : 22
	Excusés représentés : 7	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mme Pauline GRANGER a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2025_DEL_098

OBJET : Opération de déconstruction d'un bâtiment en friche et remise en état de parcelles adjacentes cadastrées AD 46-47-48 – plan de financement prévisionnel – Subvention Etat (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions relatives au Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM),

Considérant l'état de dégradation avancée d'un bâtiment en friche situé sur le territoire communal, générant des nuisances environnementales significatives et présentant un risque avéré en matière de sécurité publique,

Considérant que ce bâtiment est implanté sur des parcelles cadastrées AD 46, 47 et 48, situées en zone inondable,

Considérant que le projet de déconstruction et de remise en état des terrains s'inscrit dans une démarche globale de prévention des risques naturels, de sécurisation du site et de revalorisation du secteur,

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- approuve l'opération de déconstruction du bâtiment en friche et la remise en état des parcelles cadastrées AD 46, 47 et 48 ;

- approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

Total Dépenses TTC :	210 140 €
Travaux de désamiantage et de démolition :	130 140 €
Acquisition foncière :	80 000 €
Total Recettes TTC :	210 140 €
Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) :	130 140 €
Autofinancement Mairie :	80 000 €

- autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès de l'État au titre du FPRNM, ainsi qu'à signer tout document afférent à cette opération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

Le Maire,

Claude VIAL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le

18 SEP. 2025